

REPONSE DE PAUL GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR
MICHEL STEFANI

AU NOM DU GROUPE
« ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »

OBJET : Pour une sortie positive du conflit des indignés d'Air France.

Monsieur le Conseiller à l'Assemblée de Corse,

Comme vous l'indiquez, je suis effectivement satisfait d'être parvenu à un accord avec la compagnie Air France. Les propositions qui sont formulées dans les conventions soumises à l'examen de l'Assemblée de Corse correspondent au souhait de l'Exécutif qui, je le répète, a consenti néanmoins à faire un effort important, eu égard notamment au reste de la desserte.

Pour autant, le problème des quarante-cinq salariés, actuellement en contrat à durée déterminée, n'est pas résolu.

Avec mon collègue Paul-Marie BARTOLI qui préside aux destinées de l'Office des Transports de la Corse, nous n'avons pas manqué d'insister auprès des responsables de la compagnie nationale pour que les intéressés bénéficient désormais de contrats à durée indéterminée. J'avoue que l'entêtement manifesté par les dirigeants d'Air France sur cette affaire, demeure énigmatique à mes yeux.

En effet, il convient de rappeler qu'un accord écrit a été scellé entre la compagnie et les syndicats en 2005. Celui-ci prévoit que les agents embauchés du 28 mars au 31 octobre soient considérés comme des personnels permanents et soient, en conséquence, intégrés à temps partiel intermittent dans le cadre d'un CDI. L'accord en cause a été appliqué de 2005 à 2009. Il a été suspendu, à titre exceptionnel, en 2010 à la demande de la compagnie avec l'assentiment des syndicats.

Cette situation provisoire semble malheureusement prendre un caractère définitif, malgré les sollicitations des syndicats considérés et des salariés qui ont réclamé, dès l'année suivante, la stricte application des termes du contrat.

Face à l'obstination de la compagnie, ces derniers ont saisi les tribunaux des prud'hommes d'Ajaccio et de Bastia qui n'ont pas manqué de rappeler le droit. La compagnie a interjeté appel et la Cour d'Appel de Bastia rendra sa décision le 28 mars prochain. Au regard des éléments de contexte, son sens ne semble faire aucun doute et il est fort probable que les salariés soient confirmés dans leur droit à bénéficier d'un contrat à durée indéterminée.

Dans l'immédiat, il me paraît donc sage d'attendre que la juridiction en cause statue sur ce dossier, l'échéance étant relativement proche.

La suite dépend de l'attitude que la compagnie adoptera face à une décision qui ne laisse, je le répète, aucune place au doute. Si Air France se retranche dans ses certitudes, je propose de reconduire le format que nous avons appliqué pour d'autres dossiers tout aussi sensibles, à savoir l'organisation d'une rencontre avec les décideurs de la compagnie à laquelle, outre moi-même, participeraient le Président de l'Assemblée de Corse, un représentant par groupe politique et une délégation syndicale.

Je veux croire, néanmoins, que cette affaire trouve une issue favorable, conforme au droit des salariés.

Je vous remercie.